Date de dépôt : 16 janvier 2017

# **Rapport**

de la Commission des finances chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :

- a) le rapport sur l'exécution de l'offre de prestations de la Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN) 2013
- b) le rapport annuel de gestion de la SMGN pour l'exercice 2013

# Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le rapport en question lors de sa séance du 18 février 2015 sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria. Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

# Audition de M. Pavageau, directeur des transports collectifs (DETA)

M. Pavageau procède à une présentation du document « Synthèse sur l'offre de transport et la situation financière de la SMGN » concernant l'année 2013 (*en annexe*).

Un député PLR comprend que l'année 2013 a été marquée par une météo médiocre et une baisse de 6% de la fréquentation. Il se demande alors comment les recettes ont pu être conformes aux atteintes de la SMGN et les charges ont pu être diminuées.

M. Pagaveau répond que les recettes ne sont pas en lien direct avec le nombre d'usagers utilisant réellement les Mouettes, mais sont définies par la ATAR ROTO PRESSE – 200 ex. – 02.17

RD 1071-A 2/10

clé de répartition évoquées en page 6, qui était de 0,70% des recettes globales d'UNIRESO en 2013 et maintenant de 0,63%. La clé de répartition évolue en fonction de la réalité, mais la répercussion de la fréquentation se fait avec un certain décalage.

Un député PLR a compris que le stock de fuel a été mal budgétisé en 2013. Il demande à quel prix est estimé le fuel pour le contrat de prestations 2015-2018.

M. Pavageau ne saurait le dire. Pour les TPG, il sait qu'il était à 1,60 F et est aujourd'hui entre 1,25 F et 1,30 F. L'ordre de grandeur sera similaire pour la SMGN, même si les taxes ne sont pas les mêmes sur le gasoil que sur le fuel.

Le même député PLR relève que cela devrait permettre aux TPG de faire une bonne économie.

Il a compris que l'année 2013 avait été perturbée, car des bateaux devaient être rénovés. Il demande s'il y a une garantie qu'il n'y aura pas de problème de ce type durant les 4 prochaines années.

M. Pavageau indique qu'en 2013 a été réalisée la dernière grosse réparation sur les bateaux, qui ont vocation à ne vivre plus que 4 ou 5 ans puisqu'ils seront renouvelés. Cela permet de limiter les coûts d'entretien. Le principal risque porte sur le bruit, lié aux normes fédérales sur les conditions de travail. Il y a aussi un enjeu financier lié à l'éventuelle exigence, par la Confédération, de la pose d'un radar (en lien avec la navigation par temps de brouillard).

Un député PLR demande si la SMGN est, comme la CGN, sujette aux problèmes de navigation en cas de forte bise.

M. Pavageau répond que le risque est moins important pour la SMGN que pour la CGN, car les conditions doivent être bien pires pour que les Mouettes ne naviguent pas. 184 trajets n'ont pas pu avoir lieu en 2013 à cause de la bise.

Une député EAG lit, en page 5 de l'exposé des motifs du RD 1071, que la différence de dépenses de carburant était due à ce que l'on n'a pas tenu compte des reventes de carburant à la société Swissboat qui sont, dans les faits, comptabilisées au crédit du compte de charges. Puisqu'il s'agit d'un produit, elle ne voit pas ce qu'il ferait au crédit du compte de charges ; les produits devraient être comptabilisés à part, de sorte à pouvoir voir très nettement que du carburant a été revendu à la société Swissboat.

M. Pavageau répond que, parmi les recommandations faites par l'ICF à fin 2012, l'une d'entre elles portait sur la gestion des stocks, qui n'étaient pas

inscrits. Cette erreur a été réparée. Il précise que le gasoil n'est pas donné gratuitement à Swissboat, mais facturé; cela n'était pas inscrit au niveau comptable des stocks.

La Présidente met ce RD aux voix. Elle dit que les commissaires peuvent en prendre acte, le refuser ou s'abstenir.

# Les commissaires acceptent de prendre acte du RD 1071, par :

Pour: 7 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Contre: -

Abstentions:

7 (1 EAG, 4 PLR, 2 UDC)

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de ce rapport.

RD 1071-A 4/10

ANNEXE

# SYNTHÈSE SUR L'OFFRE DE TRANSPORT ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SMGN



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture Direction générale des transports

# **SMGN**

### Exécution de l'offre de prestation 2013

- > Offre identique à 2012
- Objectif "Places / kilomètres" (PK) = 7'504'000 (Kilomètres parcourus X capacité des bateaux)+
- Objectif adapté = 7'496'625 PK (184 trajets annulés pour cause météo)
- > Offre réalisée: un PK de 7'274'625, soit 97% de l'objectif.
- Objectif "fréquentation" = 1'406'000 passagers 1'373'357 passagers transportés, soit 97.68% de l'objectif
- > Respects des cadences/horaires pour plus de 98% des trajets



#### **SMGN**

### **FAITS MARQUANTS POUR 2013 (1)**

- Mise hors service de la MG5 pour rénovation complète.
- Immobilisation prolongée de la MG1 suite à une dénonciation du syndicat concernant les émissions sonores. L'OFT suspend l'homologation de la MG1
- L'OFT revient sur sa décision concernant la MG1. remise en service en aout.
- La SMGN a été contrainte d'exploiter les lignes M1 et M2 avec un seul bateau de janvier à début août en dégradant la cadence de 10 minutes à 15 minutes.



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports
18.02.2015 Page 3

### **SMGN**

### **FAITS MARQUANTS POUR 2013 (2)**

- > Médiocre météo
- > Baisse de 6% de la fréquentation générale par rapport à 2012
- Plus de 15% de baisse pour mars, mai, juin et novembre par rapport aux mêmes mois de 2012
- Seule la fréquentation durant les horaires d'extension de 19h30 à 21h00 a connu une hausse (+ 2%) par rapport à 2012.
- > 80% de la fréquentation en soirée durant la période de juin à septembre



RD 1071-A 6/10

#### **SMGN**

# 2013 : les comptes en résumé

- L'exercice 2013 a clôturé avec un bénéfice net de 260 248 CHF pour un budget prévu à l'équilibre.
- Les recettes de la SMGN ont été conformes aux attentes avec 1 087 854 CHF, couvrant 31,39 % des charges. Ces dernières ont atteint 3 465 538 CHF, inférieures de 7 % au budget.
- L'ICF a remis début 2013 les conclusions du contrôle visant à effectuer le suivi des observations du précédent rapport. L'ICF a relevé les démarches positives entamées suite au premier contrôle, notamment par la séparation claire des activités de SMGN (prestations de transport public).



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports
18.02.2015 Page 5

### **SMGN**

### Les trois opérateurs membres d'Unireso

année : 2013

SMGN	CFF	TPG	Total
1'373'357	3'902'337	195'722'576	200'998'270
0.7%	1.9%	97.4%	100.0%
2'751'364	9'779'376	208'030'000 (3)	220'560'740
1.2%	4.4%	94.3%	100.0%
	0.7% 2'751'364	1'373'357 3'902'337 0.7% 1.9% 2'751'364 9'779'376	1'373'357 3'902'337 195722'576 0.7% 1.9% 97.4% 2'751'364 9'779'376 208'030'000 (3)

- (1) Recettes d'exploitation, à l'exclusion des contributions cantonales, par rapport au total des charges.
- (2) Contributions de l'Etat de Genève, y compris les indemnités CTI.
- (3) Pour les TPG ne comprend pas la subvention non-monétaire de 20 307 000 F pour l'utilisation du réseau construit par l'Etat.



### **SMGN**

### Comptes 2013 : les revenus

- Les 97% des recettes de la SMGN viennent d'unireso (945'088 CHF) et des indemnités CTI de l'Etat (102'775 CHF).
- En 2013 les ventes unireso sont en augmentation de 0,2% et les frais unireso en baisse de 17% (à 42'743 CHF) par rapport au PFP, laissant la SMGN avec un revenu en excès de 10'656 F par rapport au PFP. Ce montant a été remboursé par la SMGN à l'Etat.
- Les autres recettes (37'350 CHF) viennent des abonnements CFF, des commissions de location de la Neptune et d'éléments irréguliers tels que participations aux bénéfices de polices d'assurance.



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports
18.02.2015 Page 7

# **SMGN**

### Comptes 2013 : les subventions de l'Etat

En francs				
	Année	2012	2013	
- directe		2'614'576	2'648'589	
- indemnité CTI		98'914	102'775	
Total		2'713'490	2'751'364	



RD 1071-A 8/10

#### **SMGN**

### Comptes 2013: les charges

- Les charges ont atteint 3 465 538 F, inférieures de 7 % au budget mais en hausse de 3,4% par rapport à 2012.
- Les salaires et charges sociales sont plus hautes (à 2'187'975 CHF) qu'en 2012 en raison du retour à l'effectif normal des pilotes.
- Par contre le personnel administratif n'a pas augmenté, contrairement à ce qui était prévu au budget.
- Le carburant (23'458 CHF) est très inférieur au budget (de -32'542 CHF). Ce dernier ayant été largement surestimé pour ce poste.
- Les honoraires (153'538 CHF) et charges diverses sont également inférieurs au budget (-41'763 CHF et -88'381 CHF)
- Les postes "entretiens bateaux" (289'889 CHF) et "formation" (68'137 CHF) demeurent supérieurs au budget (+74'539 CHF et +37'137 CHF)



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

### **SMGN**

#### Comptes 2013: indicateurs financiers

- Le taux de couverture globale, (total des produits hors subvention de l'Etat / total des charges) est de 31,39 %. L'objectif inscrit au contrat de prestations 2011-2014, fixé pour 2013 à 29,03 %, est atteint.
- Le deuxième indicateur financier mesure le coût de l'offre. Il s'exprime en francs en divisant le total des charges de l'année par l'indicateur Place Kilomètre (PK). Il est de 0,476 F, soit un coût moindre par rapport à l'objectif du contrat de prestations pour 2013 (plafond fixé à 0,497 F).



### SMGN

### Comptes 2013 : distribution du résultat annuel

- > 50% du résultat est restituable à l'Etat à l'échéance du contrat et se calcule sur l'ensemble des quatre années de celui-ci. Le solde à rembourser figurant au bilan de la SMGN au 31 décembre 2013 se monte à 297 115 F. Au moment de la rédaction de cette présentation, la clôture de l'exercice 2014 n'est pas terminé. Cependant, la direction de la SMGN prévoit un exercice 2014 bénéficiaire.
- Les autres 50 % du résultat annuel sont portés aux fonds propres de la SMGN.
- Aucun dividende distribué au cours de l'exercice.



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture Direction générale des transports

# SMGN

#### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- Malgré l'indisponibilité de deux bateaux et des mauvaises conditions météorologiques, La SMGN a néanmoins réussi à offrir des prestations dans le respect des fourchettes de tolérance du contrat de prestation.
- La saine situation financière de la SMGN devrait se maintenir en 2014 et lui permettre de maintenir les actifs corporels existant à un niveau suffisant pour une bonne exploitation en attendant de nouvelles unités.
- Une offre pour un système de comptage fiable et d'information passagers a été retenue en 2014. L'investissement devrait être réalisé en 2015.



RD 1071-A 10/10

# SMGN

# **PERSPECTIVES**

# 2015

Poursuite du contrôle des coûts et diminution de la contribution de l'Etat malgré l'augmentation de l'indemnité CTI suite à l'initiative 146.

#### Proposition pour le contrat de prestation 2015-2018

année	2015	2016	2017	2018
contribution de L'Etat:	2'470'063	2'470'063	2'451'758	2'406'948
- indemnité CTI	202'610	206'299	209'682	214'420
total	2'672'673	2'676'362	2'661'440	2'621'368
en % de 2014	92.2%	92.3%	91.8%	90.4%



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture Direction générale des transports 18.02.2015 Page 13